

| Informations post acte | | |
|------------------------|---------------|--------------|
| Dossier | SAS/2230358-1 | Répertoire : |
| Droit d'écriture | Fédéral | 50,00 € |
| Enregistrement annexe | Fédéral | 0,00 € |

COMPLEMENT AUX CONDITIONS DE VENTE

L'an deux-mille vingt-trois,

Le premier décembre.

Nous, **Olivier de Clippele**, Notaire associé à Bruxelles, premier canton, exerçant sa fonction dans la société à responsabilité limitée dénommée « NOTABEL, Notaires associés », ayant son siège à 1050 Bruxelles, avenue Louise 65/5, BCE Bruxelles BE 0469.948.271, procédons à l'établissement des conditions de vente de la vente online sur biddit.be du bien décrit ci-dessous à la requête de :

*

Ci-après désignés « **Les requérants** » ou « **Les vendeurs** ».

OBJET DE LA VENTE

COMMUNE D'IXELLES – DEUXIÈME DIVISION CADASTRALE

Une maison d'habitation sise **rue Maes 16**, cadastrée selon extrait récent de la matrice cadastrale numéro 0142W5P0000 pour une superficie d'un are dix centiares (1a 10ca).

Revenu cadastral non indexé : mille cent septante-neuf euros (€ 1.179,00).

Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le **mardi 16 janvier 2024, à 13 heures**.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le **mercredi 24 janvier 2024, à 13 heures**, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Après acceptation de l'enchère la plus élevée retenue par le vendeur, et sauf instruction contraire du Notaire, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du Notaire le **vendredi 26 janvier 2024, à 16 heures**.

Visites

Le bien pourra être visité par les candidats-acquéreurs les mercredis 3, 10 et 17 janvier 2024 de 10h à 12h et les samedis 6, 13 et 20 janvier 2024 de 14h à 16h.

Le Notaire se réserve le droit d'organiser des visites supplémentaires et/ou de modifier les horaires de visite dans l'intérêt de la vente.

Droit d'écriture

Le droit s'élève à cinquante euros (50,00 EUR).

DONT PROCES-VERBAL,

Fait et passé à Bruxelles en l'étude, date que dessus.

Et après lecture, nous avons signé, notaire.

POUR EXPEDITION CONFORME